

Fédération des Associations Réflexion- Action, Prison et Justice

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice

78 rue Compans, 75019 Paris tél. : 09 72 10 51 31

E-mail : farapej@farapej.fr - **site internet :** www.farapej.fr

Facebook: www.facebook.com/farapej **Twitter:** <https://twitter.com/Farapej>

Table des matières

1. La vie de la Fédération	3
1.1. L'objet de la FARAJEJ	3
1.2. Le Conseil d'administration et le Bureau	3
1.3. Les missions du Conseil d'administration	4
1.4. Les Pôles.....	5
1.5. L'équipe permanente.....	5
1.6. Le déménagement du siège.....	6
2. Le réseau des associations.....	7
2.1. Le réseau.....	7
2.2. Les membres	7
2.3. Les Délégations régionales.....	7
3. Le pôle formation.....	11
3.1. L'objectif des formations.....	11
3.2. Les thématiques	11
3.3. L'organisation en pôle	11
3.4. Les missions du pôle.....	11
3.5. Le bilan des formations 2022.....	12
3.6. Les perspectives	18
4. RESCALED.....	19
4.1. Rencontres avec l'administration :	19
4.2. Actions de sensibilisation :	19
5. WISH-EU.....	22
5.1. Présentation	22
5.2. Activité	22
6. STEP.....	24
7. Les actions nationales	26
7.1. La participation aux travaux de la Direction de l'Administration pénitentiaire	26
7.2. Les partenariats inter-associatifs :	27
7.3. La contribution au débat public, les prises de position de la FARAJEJ.....	29
8. La boîte à outils de la FARAJEJ au service de ses membres	30
8.1. Les réseaux sociaux :	30
8.2. Le site internet.....	30
8.3. Le guide des associations prison-justice.....	30
9. Les partenariats financiers en 2022.....	32

1. La vie de la Fédération

1.1. L'objet de la FARAPEJ

La **FARAPEJ (Fédération des Associations Réflexion-Action Prison et Justice)**, déclarée en 1991, est une fédération d'associations ayant pour objet de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de la justice pénale et pénitentiaire et d'agir pour limiter les effets destructeurs de la prison.

Fédération d'associations régie par la loi 1901, la FARAPEJ est **reconnue d'intérêt général** et dispose de l'**agrément national de jeunesse et d'éducation populaire**.

Elle fédère **une cinquantaine d'associations** qui interviennent tout au long de la chaîne pénale auprès de personnes détenues, de personnes sortant de prison, ou suivies en milieu ouvert, et de leurs proches.

Les principales missions de la FARAPEJ sont :

- Soutenir les associations membres dans leurs actions sur le terrain.
- Participer à l'animation du réseau des associations adhérentes,
- Proposer des formations aux acteurs du domaine prison-justice et plus spécifiquement aux bénévoles des associations ou structures agissant dans ce champ.
- Coordonner des projets tels le projet européen RESCALED en France
- Informer le grand public sur les questions carcérales et pénales,
- Élaborer une réflexion et un plaidoyer sur le fonctionnement de la justice.

1.2. Le Conseil d'administration et le Bureau

Le **Conseil d'administration** est composé, au 31 décembre 2022, de 14 membres : 9 représentants du collège des associations et 5 représentants du collège des adhérents individuels, dont 2 (Hervé ROMIEUX et Christian VILMER) cooptés pour un an au plus.

Le Conseil d'administration élit tous les ans, en son sein, un Bureau, qui est chargé de la gestion courante de la Fédération : organisation et fonctionnement du siège, préparation des travaux du Conseil d'administration, examen des demandes d'adhésion individuelle, mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

En 2022, le CA s'est réuni 10 fois et le bureau 10 fois.

Le Bureau, qui travaille en lien étroit avec l'équipe salariée, se réunit environ une demi-journée tous les deux mois, entre chaque réunion du Conseil d'administration. Il était composé, au 31 décembre 2022, d'Irène CARBONNIER (Présidente), Monique CARRIAT, Hervé ROMIEUX (Trésorier), Lise GERAUD-CHARVET (Secrétaire) et Marie-Odile THEOLEYRE.

Composition du Conseil d'administration à la date 17 juin 2022, et composition du Bureau suite à la réunion du Conseil d'administration du 17 juin 2022.

Prénom	NOM	Fonction	Collège
Lyliane	BESNARD	Administratrice	Associatif (ACTIF)
Irène	CARBONNIER	Présidente	Associatif (CASP / ARAPEJ)
Monique	CARRIAT	Vice-présidente	Associatif (Entraide et Solidarités)
Abdelhak	EDDOUK	Administrateur	Individuel
Lise	GERAUD-CHARVET	Secrétaire	Individuel
Bernard	LECOGNE	Administrateur	Associatif (Le MAS)
Christian	LOOTEN	Administrateur	Individuel
Dominique	LACAILLE	Administrateur	Associatif (ANVP)
Christiane	PERNIN	Administratrice	Associatif (ARAPEJ 41)
Hervé	ROMIEUX	Trésorier	Associatif (CLIP)
Arlette	SUZANNE	Administratrice	Associatif (KARAYB UNITY)
Marie-Odile	THÉOLEYRE	Administratrice	Associatif (Companio)
Christian	VILMER	Administrateur	Individuel
Alexis	SAURIN	Administrateur	Individuel

1.3. Les missions du Conseil d'administration

Au plan statutaire, le Conseil d'administration assure la gestion de la FARAPEJ. En particulier, il vote le budget prévisionnel annuel de la Fédération, examine les demandes d'adhésion des associations candidates et propose à l'Assemblée générale le montant des cotisations des adhérents. Il établit chaque année un rapport moral et un rapport financier qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration se réunit au moins une journée tous les deux mois. Il lui appartient de définir la politique de la Fédération, ses priorités, sa stratégie, sa parole publique et ses prises de position (plaidoyers, publications), les partenariats qu'elle entend mettre en place, les formations qu'elle souhaite proposer.

Le fonctionnement de la FARAPEJ repose essentiellement sur l'engagement de ses administrateurs, qu'ils viennent d'une association adhérente ou qu'ils adhèrent de manière individuelle. Les bénévoles de la FARAPEJ sont d'abord ses administrateurs responsables de missions statutaires ou contractuelles, ponctuelles ou au long cours, permettant de faire vivre la Fédération et de mettre en œuvre son fonctionnement et ses différents projets. A ces différents titres, ceux-ci sont intervenus, tout au long de l'année 2022, de différentes façons :

- Participation aux réunions statutaires : Conseil d'administration et Bureau.

- Comptabilité analytique et établissement des états financiers, suivi de la trésorerie et établissement des bulletins de paie de l'équipe salariée.
- Animation de commissions et de pôles de la Fédération
- Animation des Délégations régionales.
- Participation aux réunions inter-associatives (Groupe National de Concertation Prison) et aux rencontres avec les acteurs du monde prison justice.
- Interventions dans le cadre des formations de la FARAPEJ.
- Contributions au débat public.

1.4. Les Pôles

Des pôles de la Fédération sont organisés de manière à mettre en œuvre certaines orientations de la politique associative sur le long terme, au contraire des groupes de travail qui ont un objectif de plus court terme (thématique spécifique de réflexion sur quelques mois, mise en place d'un projet, organisation d'un colloque, de journées de réflexion, etc.). Les pôles émanent du Conseil d'administration et leur composition est variable selon les besoins : il s'agit tantôt, le plus souvent, de quelques administrateurs appuyés par des salariés de la Fédération, tantôt d'une équipe composée d'administrateurs et salariés de la Fédération ainsi que de bénévoles extérieurs au CA. Dans tous les cas, les pôles sont une émanation du CA dont ils procèdent et tirent leur compétence.

Les principaux pôles ayant fonctionné en 2022 sont les suivants :

- **Formation** [composition : Lyliane BESNARD, Lise GERAUD-CHARVET, Bernard LECOGNE, Christiane PERNIN, administrateurs, et Nicolas Martel, chargé de mission]
- **RESCALED** [composition : Marie-Odile THEOLEYRE, Abdelhak EDDOUK, Hervé ROMIEUX, administrateurs, Emilie ADAM-VEZINA, coordinatrice]
- **STEP** [composition : Hervé ROMIEUX, Christian LOOTEN, administrateurs, Nicolas MARTEL, chargé de mission]
- **WISH-EU** [composition: Marie-Odile THEOLEYRE, administratrice, Marc SHNEIDER, coordinateur]

Les modalités de travail des pôles sont variées. Chaque pôle détermine ses modalités de travail (réunion plénière, sous-groupes, distance, etc.). A titre d'exemple, le pôle **formation** s'est réuni en plénière 10 fois en 2022.

1.5. L'équipe permanente

L'équipe salariée, installée dans les locaux de la FARAPEJ à Paris, est chargée de mettre en œuvre le projet associatif de la Fédération, d'animer la vie associative du réseau et d'assurer le fonctionnement du siège.

Les évolutions en 2022 :

Les contrats de travail d'Emilie ADAM VESINA et d'Elise GAREL en lien avec le projet « RESCALED » ont pris fin avec ce projet fin septembre. Au même moment, la Farapej a accueilli Marc SHNEIDER, pour coordonner le pôle « WISH-EU ».

Composition de l'équipe salariée au 31 décembre 2022

Salarié-e-s	Fonction	Qualification	Type de contrat	Équivalent temps
Nicolas MARTEL	Chargé de mission	Licence Management International Appliqué au Développement Durable et Diplôme de Responsable associatif	CDI	1 temps plein 35 heures par semaine
Marc SHNEIDER	Coordinatrice du projet européen WISH		CDD à objet défini	1 temps partiel 14 heures par semaine

1.6. Le déménagement du siège

La Farapej a été contrainte de rechercher de nouveaux locaux, ceux du 22 rue Neuve des boulets présentant certaines difficultés (coût important, mauvaise isolation, installations électriques défectueuses, accès au 1^{er} étage limité). Les nouveaux locaux sont situés 78, rue Compans dans le 19^{ème} arrondissement de Paris.

2. Le réseau des associations

2.1. Le réseau

En tant que réseau fédérateur au niveau national, **la FARAPEJ entretient des liens permanents avec les associations membres** et s'efforce d'être à l'écoute de leurs actualités, de leurs projets, des questions qu'elles se posent et des éventuelles difficultés qu'elles rencontrent. La FARAPEJ s'efforce également de créer des liens entre les associations adhérentes.

Ces temps d'échanges, notamment à l'occasion des formations organisées par la Fédération, mais aussi à l'occasion de partenariats spécifiques (par exemple STEP), sont importants pour permettre une mutualisation des différentes pratiques associatives. Ils alimentent également la réflexion collective et permettent à la FARAPEJ d'intervenir auprès de ses partenaires institutionnels et dans le débat public, se faisant l'écho de ce que vivent les associations dans leurs activités quotidiennes sur le terrain.

2.2. Les membres

Il s'agit des associations fédérées comme des membres individuels.

2.2.1. *Les associations adhérentes*

A la fin de l'année 2022, la FARAPEJ fédère **une cinquantaine d'associations actives**, en France hexagonale ou dans l'outre-mer, qui interviennent tout au long de la chaîne pénale auprès de personnes détenues, sortant de prison ou en milieu ouvert, et de leurs proches.

2.2.2. *Les membres individuels*

A la fin de l'année 2022, la FARAPEJ regroupe **une vingtaine d'adhérents individuels**. Les membres individuels, quel que soit leur statut ou profession, sont des citoyens intéressés aux questions occupant la Fédération. Bénévoles informés des évolutions dans le domaine de la justice et de l'application et/ou exécution des peines, ils interpellent la FARAPEJ sur les enjeux locaux et/ou nationaux qu'ils repèrent et contribuent à la réflexion collective de la Fédération et à la diffusion de ses objectifs.

2.3. Les Délégations régionales

2.3.1. *Rôle et missions*

Les délégués régionaux de la FARAPEJ ont pour vocation de **représenter et d'animer la Fédération au niveau régional**, le territoire d'une délégation régionale correspondant à celui d'une Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP).

Les Délégués régionaux ont avant tout un rôle de facilitateur de l'animation du réseau de la Fédération en favorisant le lien entre les associations de leur région et la tête de réseau. Ils assurent également la représentation de la FARAPEJ auprès des instances régionales comme les groupes locaux de concertation prison (GLCP).

Bénévoles, ils sont nommés par le Conseil d'administration de la FARAPEJ et demeurent en lien étroit avec celui-ci.

Structuration des Délégations régionales de la FARAPEJ au 31 décembre 2020	
Régions pénitentiaires	Délégués et déléguées régionales
DIJON	Christiane PERNIN
LYON	Bernard LECOGNE
PARIS	Alexis SAURIN

2.3.2. Délégation DIJON (Christiane Pernin)

ARAPEJ-41 :

Activité :

4493 personnes accueillies en 2022 (3536 adultes et 1072 enfants). Les familles sont majoritairement du département Blois- Contres- Romorantin- Vendôme mais certaines viennent de départements limitrophes. Cette année l'ARAPEJ 41 a accueilli un grand nombre d'enfants dont certains sont restés à la maison d'accueil le temps du parloir.

L'association a également, dans le cadre de mise en place de solutions d'hébergements d'urgences, financé 18 nuitées d'hôtel pour certaines personnes sortant de prison ou suivies en milieu ouvert sans solution immédiate d'hébergement. 200 colis ont également été distribués dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Formations organisées :

- Formation Parcours de la personne détenue : fin de peine et réinsertion.
- Formation sur l'écoute et l'accompagnement à Châteauroux proposée par la FRAMAFAD (fédération régionale des maisons d'accueil de familles et amis de détenus).
- Formation sur la laïcité en novembre organisée par la ligue de l'enseignement de Loir et Cher pendant 2 jours.

Partenariats institutionnels et associatifs :

- Rencontre avec la contrôleur des lieux privatifs de liberté : Un échange a eu lieu sur l'accueil des familles, les enfants gardés, les difficultés que rencontrent certaines familles sur les conséquences de la détention d'un proche et évoquer les diverses actions mises en œuvre par ARAPEJ-41, ses projets.
- Participation à une matinée sur le Travail d'intérêt général organisée par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation pour les mineurs.
- Rencontre avec M. TREMINE, nouveau Directeur Fonctionnel du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Loir et Cher
- Rencontre avec M. Léonard, nouveau chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Blois.
- Présence à la préfecture pour le Conseil d'Évaluation de la Maison d'Arrêt de Blois et du Service pénitentiaire d'insertion et de probation qui présentent leurs rapports annuels.
- Présence à la commission pluridisciplinaire unique concernant les plus démunis.

Information et sensibilisation du public :

- **Ciné-débat :** En avril, avec le Conseil Départemental de l'accès aux Droits et grâce aux liens qui se sont liés avec Mme Luj sa coordinatrice, l'ARAJEJ 41 a fait projeter le film « A l'ombre des filles » qui fut suivi d'un débat avec le réalisateur, Etienne COMAR, procureur du TJ de Blois, Mme PARVAUD Juge de l'Application des Peines, Séverine LUJ du Conseil Départemental de l'accès aux Droits, et Christiane PERNIN, présidente de ARAJEJ-41. 85 personnes ont assisté à la séance.
- **Service National Universel :** Intervention auprès des jeunes en Service National Universel au lycée Camille Claudel sur les missions des visiteurs et l'accueil des familles face à l'incarcération d'un proche. Intervention renouvelée qui portait sur les métiers pénitentiaires, le travail en milieu fermé et les associations intervenant en détention et extra muros.
- **Journées Prison Justice :** La Journée Prison Justice à Blois était axée sur la pauvreté en détention, d'où le titre pauvres dehors, pauvres dedans : 47 personnes ont assisté à la table ronde à laquelle intervenaient Mme Dominique SIMONNOT, Contrôleure Générale des Lieux Privatifs de Liberté, Mme Anne-Valérie RIO, Directrice du Service pénitentiaire d'insertion et de probation, M Mesmin GOMA, Directeur adjoint, Maître Stéphane RAPIN pour le barreau de Blois. La présence du chef d'établissement, de son adjoint et de la Cheffe de détention a ouvert le débat sur cette question d'actualité. Nous avons noté parmi les invités, des délégués du défenseur des droits, des CPIP, des administrateurs de l'ASLD, la mission, locale, un écrivain public une personne de l'UNAFAM parmi le public.

2.3.3. Délégation LYON (Bernard Lecogne)

Cette année marquée par un contact fructueux avec le secteur régional Auvergne. Échange avec la responsable coordinatrice du GLCP de Riom et le Délégué Régional CLIP basé en Auvergne. Ces liens ont engendré plusieurs candidatures au niveau formation sur 2023. Cela produit un véritable engagement de quelques personnes sur diverses formations. Ceci prouve, s'il en était besoin, que le secteur de la formation alimente et nourrit le réseau des partenaires.

En matière de formation, montée en charge des actions très diversifiées depuis le second semestre 2021 :

- 1^{er} semestre 2022 : 6 formations
- Dernier quart 2022 : 6 formations également
- 8 personnes en moyenne par séance, soit 96 personnes, parfois séance à 15/16 personnes, les Addictions, la Justice Restaurative, Histoire des prisons, Accompagnement par la marche SEUIL

En 2023, actions perçues comme innovantes, Travail d'Intérêt Général, Prison de femmes et organisation de la mixité genrée, Violences intra familiales, évolution du Code Pénal des mineurs.

Des actions reprises avec succès, Parcours de la personne détenue et Droit des personnes étrangères détenues.

Ces années 2022/2023 ont été marquées par un travail de partenariat avec POSSIBLE (comparution immédiate) et la Direction Inter Régionale Services Pénitentiaires. Trois personnes ont été accueillies dans une de leurs formations et nous accueillons régulièrement une ou deux personnes CEPIP. Nous pourrions nous attacher à faire bénéficier des personnes de notre réseau des formations dispensées par l'Administration Pénitentiaire.

Un partenariat vient de s'ouvrir avec le Secteur de la Santé Mentale du Vinatier. Une action sur le sujet sera organisée au sein de cet établissement le 30 mai. Celle-ci connaît un vif succès.

Enfin, un partenariat désormais étroit avec le Foyer Relais Jacques Monod, lieu où sont dispensées les formations, le repas de midi dans ses locaux entre formateurs et stagiaires permet des échanges utiles et nourris. Des personnels éducatifs de ce Foyer peuvent participer à certaines actions.

Ces partenariats permettent avec l'accueil de stagiaires, gratuitement de diminuer les charges d'intervention. Souvent l'intervention est gratuite et en échange places offertes et repas des intervenants pris en charge.

En dehors de ce secteur à forte tonalité, et engagement, une journée nationale importante et remarquable a été construite, le 20 février, dans le cadre du programme WISH ; Le coordinateur de cette action Marc SCHNEIDER et Marie-Odile THEOLEYRE, administratrice de la FARAPEJ, ont œuvré au succès de cette journée qui a permis à de nombreuses personnalités de s'associer dans les locaux de la Mairie du 2^{ème} arrondissement de Lyon.

Enfin, le Délégué Régional AURA a participé activement au Groupe Local Concertation Prison du Rhône qui se réunit régulièrement tous les deux mois, s'est un peu plus engagé en 2022 au niveau du dispositif Journées Nationales Prison. La semaine du 21 au 26 novembre a été honorée d'au moins un évènement par jour. Cette année a été marquée par l'engagement d'une vingtaine de libraires de Lyon et ses environs ainsi que de la coordinatrice bibliothécaire de la Médiathèque de la Part Dieu avec une mise en valeur du secteur détention. Des enfants ont été associés à des ateliers le 26 novembre.

L'année 2023 commencée en son premier trimestre a déjà permis l'engagement d'un Comité de Pilotage des JNP. Il faut noter la participation active et engagée de nouvelles personnes, ce qui paraît très encourageant.

Il est pourtant utile et nécessaire, à ce stade de bilan annuel, de prévoir un travail de passage de relais progressif.

2.3.4. Délégation PARIS (Alexis Saurin)

Rapport en attente.

3. Le pôle formation

3.1. L'objectif des formations

La FARAPEJ propose des formations prioritairement destinées aux bénévoles des associations adhérentes et des associations du secteur prison justice partenaires. La formation est essentielle car elle contribue à la qualité des actions des intervenants associatifs, permet de prendre en considération leurs besoins et entretient leur motivation.

En proposant une mutualisation des formations pour les membres de son réseau, la FARAPEJ espère les rendre plus aisément accessibles tout en facilitant les rencontres entre bénévoles et les échanges de pratiques.

Les formations proposées permettent d'approfondir les connaissances des bénévoles dans le domaine de la prison et de la justice, de les sensibiliser aux enjeux du système judiciaire et pénitentiaire et de favoriser l'acquisition d'outils pour mieux accompagner, informer et orienter les personnes rencontrées.

3.2. Les thématiques

La spécificité du domaine prison-justice et la grande diversité des problématiques rencontrées sur le terrain nécessitent que les formations soient adaptées à ce contexte. Elles s'inscrivent dans 5 grandes thématiques : **le système judiciaire et le système pénitentiaire** : aider les intervenants à se repérer dans l'univers carcéral pour mieux comprendre le parcours et le quotidien des personnes qu'elles accompagnent, **l'accès au droit** : permettre aux intervenants de mieux connaître les démarches que peuvent entreprendre les personnes détenues pour faire respecter leurs droits, **l'écoute et l'accompagnement** : fournir des outils et des conseils aux intervenants pour améliorer l'accompagnement des personnes qu'elles rencontrent et accompagnent, **la culture générale prison-justice** : permettre aux intervenants de prendre du recul sur le domaine qu'ils et elles côtoient dans le cadre de leurs activités associatives en développant une réflexion à partir de leurs observations.

3.3. L'organisation en pôle

Le Pôle formation est composé de 5 administrateurs (Bernard LECOGNE, Liliane BESNARD, Christiane PERNIN, Lise GERAUD-CHARVET) et de Nicolas MARTEL, chargé de mission. Travaillant principalement par mail et visioconférence, le pôle s'est réuni une dizaine de fois en 2022.

3.4. Les missions du pôle

- **Consulter** les membres des associations du réseau pour connaître leurs besoins en formation et répondre à leurs demandes ;
- **Enrichir** le catalogue de formations en proposant et développant de nouveaux modules : proposer les thèmes, rechercher les intervenants, construire les programmes de formation avec ces derniers. L'objectif du Pôle est de proposer un catalogue de formations adaptées aux situations et besoins des associations, essentiellement en direction des bénévoles.
- **Préparer** les décisions du Conseil d'administration dans le domaine de la formation à partir des préoccupations de la Fédération, des attentes des associations membres et des évolutions normatives récentes ;

3.5. Le bilan des formations 2022

En 2022, la FARAJEJ a encore développé son activité de formation. La majorité des formations a eu lieu en présentiel. Malgré cette reprise, la situation sanitaire a continué d'avoir des répercussions sur les formations, les formations en présence du formateur étant soumises à la distanciation et imposant une jauge limite de 8 places pour une capacité de 12.

Formations proposées en 2022 :

- Le parcours de la personne détenue : de l'enquête à son issue (1ère séance)
- Le parcours de la personne détenue : de la condamnation à la détention (2ème séance)
- Le parcours de la personne détenue – fin de peine et réinsertion (3ème séance)
- La commission de discipline, de la faute à la sanction
- Histoire de la probation
- L'accueil et L'écoute : Quelle posture pour interagir avec le public propre au milieu carcéral ?
- Histoire de la prison
- La réalité de la comparution immédiate aujourd'hui : une justice low-cost ?
- Approche pratique de la cour d'assise
- La désistance : Comment sortir de la délinquance ?
- L'accès au droit des étrangers en détention
- L'Accompagnement par la marche
- Les addictions
- L'organisation judiciaire
- La Loi pénale
- La désistance et la santé mentale
- La Justice restaurative
- L'évolution de la justice des mineurs.

Chiffres clés 2022 :

- **Nombre de bénévoles formés :**
 - 283 personnes ont été formées en 2022 pour 264 personnes en 2021, 160 en 2020 et 291 en 2019.
 - Annulation et absences de dernière minutes dues aux participants : 26
- **Liste des associations ayant participé aux formations en 2022 :** Les participants viennent de **38** structures différentes : CAFAD, AFD95, ANAEC, ANVP, ARAPEJ 41, Aumônerie Villefranche, Auxilia, Bibliothèque Saint-Quentin, CASP ARAPEJ, Champ Libre, CIMADE, Citoyens et Justice, CLIP, CLLAJ LYON, Companio, Consulat de Colombie, Courrier de Bovet, CPIP Albertville, Croix Rouge, Foyer Jacques Monod, Foyers MATTER, GPSE, GREF, Halte Saint Vincent, Courrier de Bovet, Marseille Solutions, Le MAS, MRS, Musée Gadane, Permis de construire, Petits Frères des Pauvres, PRADO, Prison Insider, SAN MARCO, Secours Catholique, Wake up café.
- **Nombre des formations effectuées :32**
 - Formations à Paris : 19
 - Formations à Villeurbanne : 11
 - Formations par zoom : 2
 - Formations annulées ou reportées en 2022 : 3

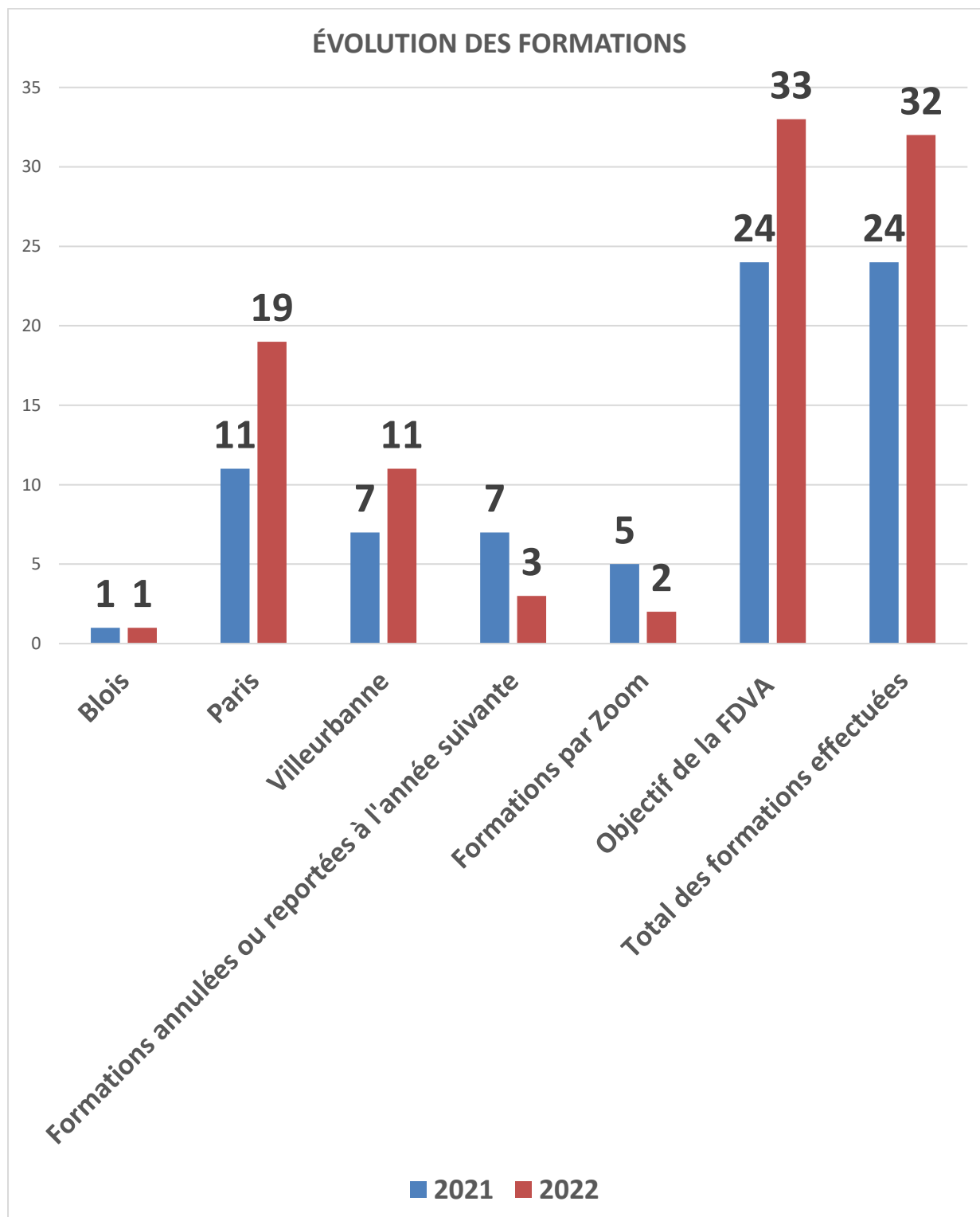
Retour des stagiaires :

Résultats des questionnaires :

Les retours des stagiaires sur les formations de la FARAJEJ sont très satisfaisants. La très grande majorité des répondants recommandent nos formations (96%), qualifient les formations d'utiles (93%) et apprécient les échanges (92%).

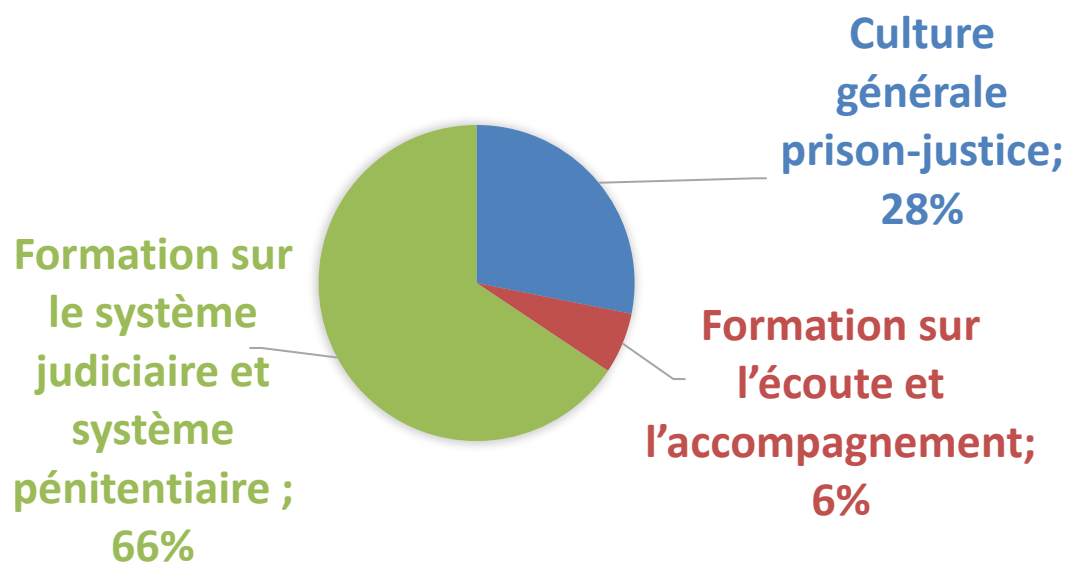
Formations sollicitées par les participants en 2022 :

- Organisation pénitentiaire (8 demandes)
- Justice restaurative (8 demandes)
- Communication non-violente (4 demandes)
- Santé mentale en prison (2 demandes)



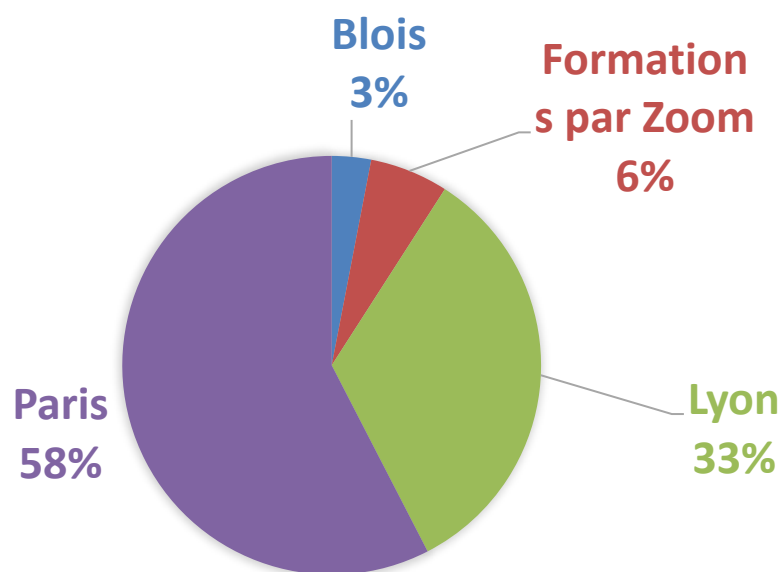
On constate une hausse du nombre de formations en 2022. Cette progression s'explique par plusieurs facteurs : les reports de plusieurs formations en 2021, l'évolution du contexte sanitaire et la mise en place de nouvelles formations pour répondre aux objectifs fixés par les organismes financeurs. Moins de formations ont eu lieu par Zoom en 2022 après la levée des restrictions sanitaires.

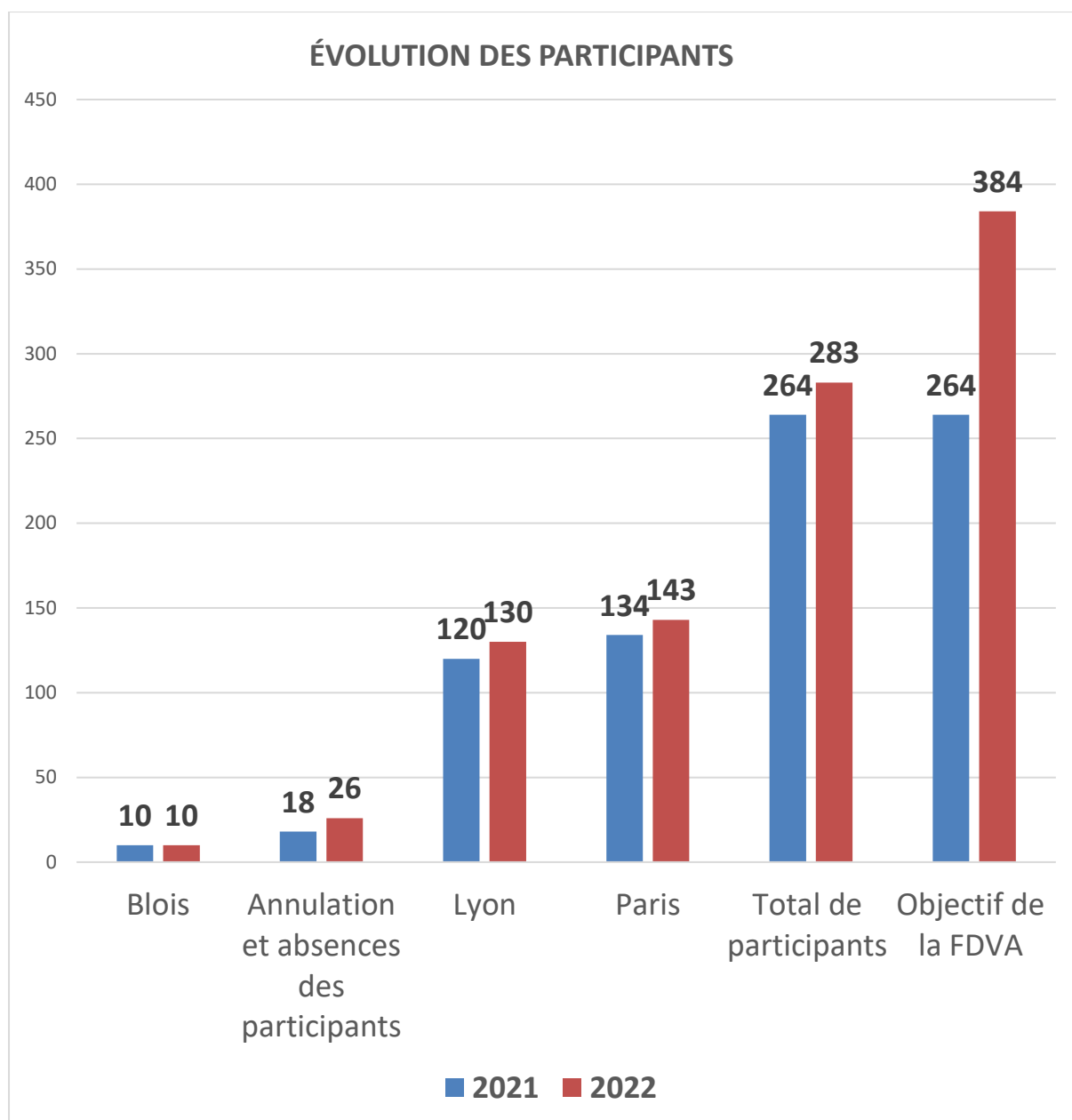
RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR TYPE EN 2023



Cette répartition montre qu'une majorité des formations proposées reste axée sur la connaissance et la réflexion autour des systèmes pénaux, judiciaires et pénitentiaires, que ce soit dans une approche pratique, réflexive ou de culture générale en lien avec l'actualité.

RÉPARTITION PAR RÉGION



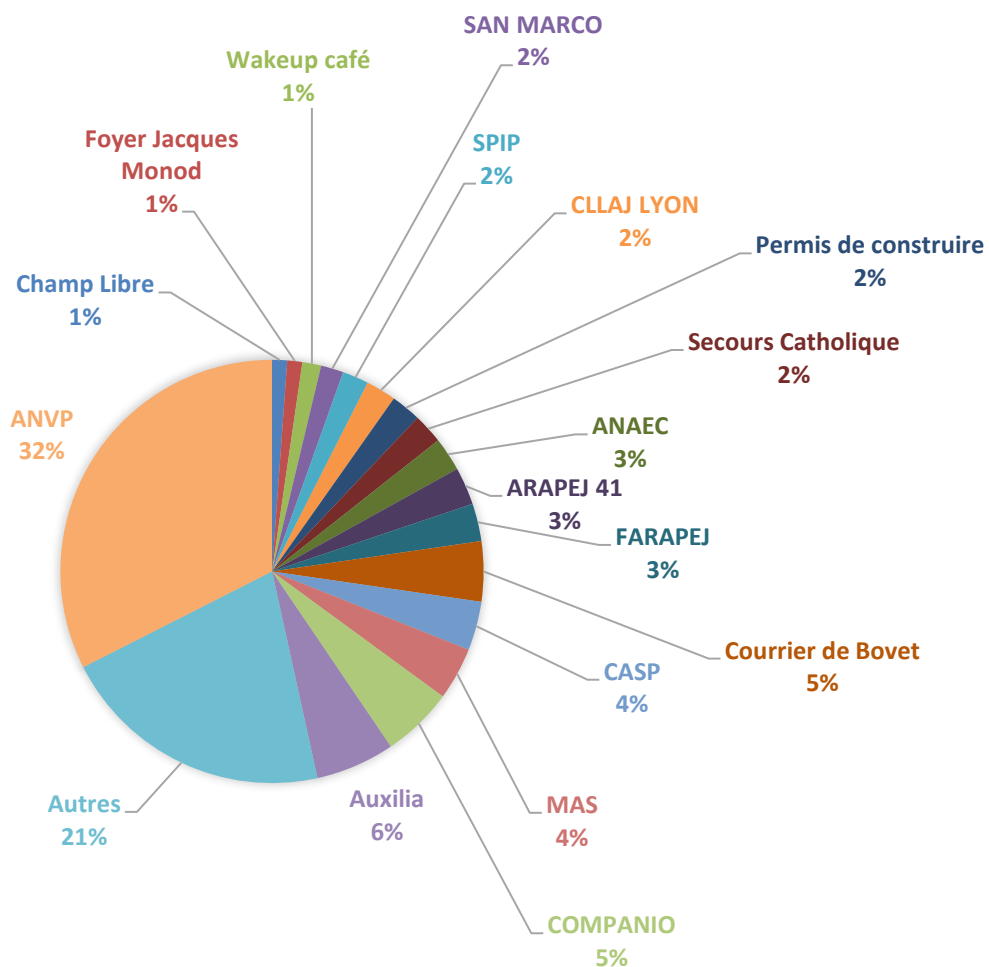


Parmi les formations proposées au niveau national, la majorité de celles-ci sont organisées à Paris.

On constate qu'en 2022, 19 personnes supplémentaires ont été formées par rapport à l'année 2021, ce qui, compte tenu des limitations du nombre de participants en raison du contexte sanitaire de début d'année, représente une évolution non négligeable.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation du nombre de formations proposées par la FARAPEJ.

RÉPARTITION PAR ASSOCIATIONS

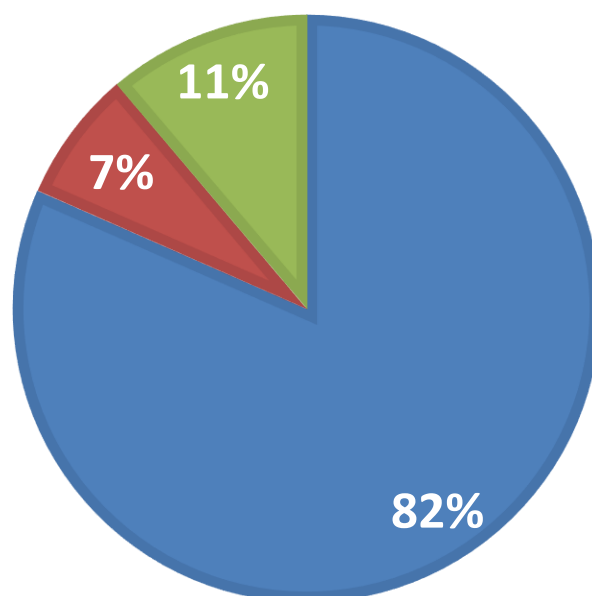


A l'exception de l'ANVP, qui est toujours très représentée parmi les participants chaque année, on trouve une représentation très variée des associations qui ont recours à nos formations.

Bilan 2022 : Coûts des formations

RÉPARTITION PAR TYPE DE COÛTS

- Prestations versées aux formateurs
- Location salle
- Autres couts (repas, cafés)



Les prestations représentent la majorité des coûts en 2022.

Les coûts de salle ont augmenté au 2^{ème} semestre 2022 suite au changement de locaux.

3.6. Les perspectives

Pour 2023, et au regard de nouvelles demandes, la FARAPEJ a pour objectifs de :

- **Organiser 36 sessions** de formation,
- **Diversifier le catalogue de formations et l'équipe des intervenants** en créant de nouveaux modules pour répondre aux besoins nouveaux des association,
- **Augmenter le nombre des formations à distance et diffuser** plus largement le calendrier de ces formations notamment auprès des bénévoles d'outre-mer.

4. RESCALED

La FARAPEJ est partenaire du projet européen RESCALED. Structuré au sein d'une ONG internationale (RESCALED) basée à Bruxelles et présidée par Marie-Odile Théoleyre, administratrice de la Farapej, le mouvement s'est élargi à Malte et la République Tchèque, qui rejoignent les cinq pays où il était déjà actif : la Belgique, le Portugal, les Pays-Bas, la Norvège et la France. L'objectif de RESCALED est de développer une dynamique européenne autour du changement de modèle carcéral. Ce nouveau cadre repose sur la transformation des prisons en maison de détention. Ces maisons sont de petite taille, spécialisées et ancrées dans leur environnement local. RESCALED est en accord avec la Farapej et d'autres associations du champ prison-justice en France et en Europe en s'opposant à l'augmentation du nombre de places de prison et plaide pour une déflation carcérale.

Le projet RESCALED, piloté par des associations locales dans chaque pays, a été mis en œuvre par la Farapej en France jusqu'au 30 septembre 2022, date de fin de la subvention accordée. L'équipe salariée s'est agrandie au cours de l'année 2022 : Elise Garel a rejoint Emilie Adam-Vezina pour l'assister à la coordination nationale. Marie-Odile Théoleyre, membre du conseil d'administration, faisait également partie du pôle RESCALED.

En 2022, les activités ont été articulées autour de deux axes stratégiques :

- Sensibilisation des acteurs au concept de "maisons de détention"
- Passer de la théorie à la pratique : implantation de projets pilotes sur le territoire français

Comme les années précédentes, la sensibilisation a reposé sur l'organisation d'événements et de rencontres pour obtenir l'adhésion et la mobilisation de multiples acteurs : grand public, acteurs institutionnels, acteurs associatifs, acteurs du monde de la justice, chercheurs, acteurs politiques, etc. Une stratégie de visibilité dans les médias et réseaux sociaux a également été mise en place.

4.1. Rencontres avec l'administration :

Plusieurs rencontres et événements avec des acteurs institutionnels ont ainsi été organisées, notamment :

- Rencontre avec la direction interrégionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône Alpes ;
- Rencontre avec la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand Centre ;
- Présentation de RESCALED au personnel de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) et rencontre avec les chercheurs du Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire (CIRAP). La captation vidéo de la présentation est disponible [ici](#).

4.2. Actions de sensibilisation :

La sensibilisation du grand public et des acteurs associatifs s'est articulée autour de plusieurs activités, parmi lesquelles :

- L'équipe salariée a animé l'atelier "Et ailleurs ? La pauvreté en détention à l'échelle internationale et européenne" en partenariat avec Prison insider lors de la journée de présentation du rapport "Au dernier barreau de l'échelle sociale : la prison" du Secours Catholique et d'Emmaüs France. La synthèse de l'atelier est disponible [ici](#) ;
- Le projet RESCALED a été présenté aux membres et partenaires de l'association Possible ;
- Deux ciné-débats autour de la série documentaire "Incarceration Nations, A Global Docu Series" réalisée par Baz Dreisinger ont été organisés à Paris et à Lyon en partenariat avec Prison insider et la section de Lyon de l'Observatoire international des prisons ;
- Dans la continuité de la collaboration entamée en 2021 entre RESCALED et Prison Insider, une seconde série d'articles dans lesquels divers contributeurs abordent la thématique "ville et prisons" a été publiée sur le site de [Prison Insider](#).

- Élise Garel a rédigé un article de blog analysant RESCALED à la lumière du droit international des droits de l'Homme. Il est disponible [ici](#).

RESCALED France a également travaillé avec le milieu de l'enseignement et de la recherche. Outre les liens avec le CIRAP, les projets à l'Université d'Angers et l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Grenoble se sont poursuivis. Les étudiants du master Gestion des territoires et développement local de l'Université d'Angers ont rendu leur travail -mené sous la direction d'Isabelle Leroux - d'identification de secteurs et de pistes sur lesquelles une maison de détention pourrait s'appuyer pour développer l'offre de formation et de travail. Les étudiants de l'IEP de Grenoble - encadrés par Jean-Charles Froment, Bénédicte Fischer, Martine Kaluszynski et Marie-Julie Bernard - ont poursuivi leurs travaux sur des dispositifs et établissements français qui correspondent, peu ou prou, aux principes de RESCALED (petite échelle, spécialisation, ancrage local). Ils ont présenté leurs analyses des EPM, des CSL, des SAS et d'expériences menées dans des petits établissements au cours d'une journée d'étude organisée le 24 juin 2022. Cette journée avait été précédée d'une table-ronde intitulée "Pensez autrement la prison" organisée le 23 juin 2022 au cours de laquelle Emilie Adam était intervenu aux côtés de Paul Louchouart, directeur interrégional des services pénitentiaires Auvergne Rhône Alpes et Carolina Nascimento de Prison Insider. Le travail des étudiants a donné lieu à une publication.

De plus, l'équipe salariée, en collaboration avec Anouk Mousset - architecte diplômée d'Etat, a rédigé un article sur l'apport de l'archifiction à l'étude des lieux d'enfermement qui sera publié (*voir ci-dessous*) à l'automne 2023 dans l'article Criminologie.

Concernant l'implantation de projets pilotes, nous avons plaidé pour l'intégration des principes de RESCALED au sein de projets de l'administration pénitentiaire. Dans ce cadre, des discussions ont eu lieu avec la DISP Grand Centre à propos d'un projet de centre d'exécution des peines, une contribution a été soumise dans le cadre de la consultation publique pour l'implantation d'un nouvel établissement sur le territoire angevin.

Le document est accessible ici :

<https://drive.google.com/file/d/1BmRSm3tDyxI7vt7BX4IPPOJdk2IL45ff/view?usp=sharing>

De plus, un document proposant des scénarios de transformation du centre de semi-liberté de Grenoble a été remis au directeur d'établissement (mettre doc).

Pour faciliter ce travail, l'équipe a poursuivi, avec Anouk Mousset, la mise au point d'un atelier d'archifiction afin de pouvoir mobiliser et informer les cibles du projet. L'archifiction est une démarche articulant architecture et fiction qui permet d'imaginer, de réfléchir et de débattre de ce que pourrait être une maison de détention et ainsi d'enclencher un processus de co-construction avec les acteurs locaux. Un flyer de présentation a été développé. Le premier atelier a été mené en mars 2022 avec des partenaires, notamment associatifs.

Le travail sur les obstacles à l'implantation des maisons de détention et plus particulièrement sur le phénomène NIMBY ("Not In My BackYard") a été poursuivi. Une vidéo a été publiée sur les réseaux sociaux afin de présenter les enjeux du NIMBY de façon visuelle et rapide. Un livret a été rédigé et publié en français et en anglais sur le NIMBY. Après avoir présenté ce phénomène, le livret donne les étapes à suivre concernant la communication et la concertation lors de l'implantation d'un établissement afin de minimiser les réactions NIMBY puis il propose des pistes de réponses aux arguments les plus récurrents.

Grâce aux activités menées pendant les trois années du projet, les idées portées par RESCALED ont gagné en visibilité auprès des acteurs institutionnels et associatifs français. Le projet et les idées portées ont ainsi été cité dans plusieurs publications en 2022 dont :

- L'"[avis sur l'effectivité des droits en détention](#)" de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme publié le 25 mars 2022 : dans cet avis, la CNCDH recommande "de favoriser des établissements de petite taille au cœur de la cité privilégiant des dispositifs de semi-liberté, selon des modèles plus ouverts sur l'extérieur" (recommandation n°13).
- L'article "[Système pénitentiaire français : s'inspirer d'expériences étrangères](#)" de Joana Falxa publié sur vie-publique.fr le 2 août 2022 : citant RESCALED et la Farapej, cet article fait un état des lieux de la situation pénitentiaire française à la lumière de la situation dans d'autres Etats européens, propose des initiatives mises en place dans ces pays qui pourraient participer à répondre aux problématiques actuelles tout en

indiquant qu'elles sont les difficultés rencontrées dans la mise en place de telles expérimentations en France.

5. WISH-EU

5.1. Présentation

La Farapej est partenaire du projet WISH-EU (Working in Small-Scale Detention Houses/Facilities - Europe), nouveau projet débuté en mars 2022 et coordonné par la coordination européenne de RESCALED. Le projet WISH-EU est financé par la Commission européenne pour une durée de 24 mois. Il est porté en consortium par les organisations membres de RESCALED - Vzw De Huizen (Belgique), Restorative Justice Nederland (Pays-Bas), Reshape (Portugal), Farapej (France) ainsi que Prison Insider qui ne fait pas partie de RESCALED.

Le projet a été mis en œuvre par Emilie Adam-Vezina et Elise Garel entre mars et septembre 2022. A partir du 15 septembre 2022, Marc Schneider a été recruté pour coordonner les activités du projet en France.

Le projet WISH-EU vise à soutenir l'implantation, en Europe, de maisons de détention et/ou de structures de détention de petite échelle et intégrés dans la collectivité, notamment en élaborant, à l'issue du projet, des règles européennes sur l'écosystème des établissements pénitentiaires de petite échelle et des lignes directrices européennes sur la sécurité dynamique. Ces deux ensembles de règles ont pour objectif de répondre aux défis rencontrés pour obtenir des résultats optimaux dans des structures de petite échelle et intégrées à la collectivité : méthodes de travail et compétences spécifiques des membres du personnel par exemple.

5.2. Activité

Groupe de travail France : Il doit se réunir, en ligne, au moins 4 fois pendant la durée du projet. 3 rencontres se sont déjà tenues. La première le 17/05/2022 a réuni 10 participants sur le thème de la sécurité dynamique. La seconde le 20/09/2022 a réuni 11 participants sur le thème de l'implantation d'un atelier-chantier d'insertion (ACI) mis en œuvre à la MA de Brest par la CRESS Bretagne en collaboration avec la DISP Grand Ouest. La dernière rencontre s'est tenue le 21/12/2022. Elle a réuni 6 participants. Il y a été présenté le projet inSERRE qui concerne 3 lieux de détention ouverts. La prochaine rencontre devrait se tenir fin mars. Le CIRAP pourrait y intervenir sur question du Module « Respect ».

Groupe de travail européen (les « Learning Labs »). Ce groupe devra se réunir en ligne une dizaine de fois pendant la durée du projet. Il s'en est déjà tenu 6. Ils ont successivement eu pour thème la sécurité relationnelle, le travail, la différenciation, la durabilité, la technologie et l'architecture. Elles réunissent à chaque fois entre 15 et 20 participants.

Visites d'établissements : sur les 6 établissements qu'il est prévu de visiter, 4 ont déjà été vus. L'établissement de Vanaja pour femmes en Finlande et celui de Vratsa pour mineurs en Bulgarie ont été visités en novembre. A la suite de quoi la ferme Emmaüs Baudonne à Tanos dans les Landes a reçu ma visite en décembre et finalement en février j'ai découvert l'établissement du Simplon à Lausanne. Il faudra encore identifier un dernier établissement. Cet aspect du projet demande beaucoup de temps car les administrations pénitentiaires peuvent se montrer réticentes à être investiguées ou peuvent plus simplement mettre beaucoup de temps à répondre aux sollicitations. La visite elle-même demande une longue préparation et le rapport plus encore car le guide d'entretien prévu à cet effet comporte plus d'une centaine de questions auxquelles il n'est pas aisé soumettre les responsables d'établissement dans le temps de visite souvent compté ce qui exige presque toujours de les ré-interroger au retour.

Colloque France : La préparation de ce colloque, prévu pour se tenir à Lyon le 22 février 2023, a d'ores et déjà reçu le concours très substantiel de Marie-Odile Théoleyre et de son réseau dont Jean-Charles Froment, attaché au cabinet du DAP, qui a aidé à définir la « ligne éditoriale » de l'événement. Près de 300 invitations ont été lancées ce qui permet de constituer un bon fichier

de contacts et 80 personnes se sont inscrites tant sur place qu'en ligne. [L'évènement a finalement rassemblé une soixantaine de participants et la qualité des travaux et des communications a été relevée par de nombreux participants.]

Autres : Le coordinateur est intervenu pour la rédaction d'un post en décembre, d'autres interventions du même type étant prévues par la suite. Mais surtout, un important travail de définition et de caractérisation de l'éco-système français des petites maisons de détention doit être entrepris. Il est supposé résulter des divers autres travaux entrepris par ailleurs (Groupe de travail France, colloque, etc).

6. STEP

La FARAPEJ est partenaire du projet européen STEP : Supporting distance Training and Education in Prison.

Le droit des personnes détenues et leur accès effectif à la formation et à l'enseignement est une absolue nécessité puisqu'un pourcentage élevé d'entre eux a un niveau de qualification peu élevé, ce qui a un effet négatif important sur leurs perspectives de réinsertion professionnelle, facteur clé identifié pour éviter la récidive (cf. rapport de synthèse GHK Consulting pour la Commission européenne).

L'accès à la formation à distance, qui était déjà un enjeu important à l'ère pré-Covid, est devenu essentiel avec l'urgence sanitaire.

Le projet repose sur plusieurs aspects de l'évolution de la formation à distance :

- L'accès à internet et à l'éducation numérique
- La formation du personnel pénitentiaire
- L'acquisition des compétences numériques de base par les formateurs et les apprenants

Il a pour but de renforcer la formation et l'éducation à distance en prison. Il vise donc à soutenir et renforcer l'utilisation des outils numériques et l'enseignement à distance dans les prisons en accompagnant les formateurs et le personnel pénitentiaire dans l'acquisition des compétences adéquates pour la mise en œuvre de ces outils.

Pour mieux accompagner les améliorations de la formation à distance en prison, il est nécessaire d'adopter une méthodologie commune à travers la collecte de bonnes pratiques européennes en matière d'enseignement à distance en prison. Pour cela, une recherche comparative entre les 5 pays européens est menée.

Cette recherche permettra de poser les bases d'une analyse des forces et des faiblesses des différentes méthodes de formation dans le but de construire des lignes directrices pour l'amélioration de l'enseignement à distance en prison et mener à la création de formations pour le personnel pénitentiaire et pour le personnel civil travaillant dans ces institutions.

Ce projet européen regroupe des associations situées dans 5 pays : le Portugal, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie et la France. C'est la Farapej qui coordonne le projet en France. Un pôle STEP a donc été constitué au sein de la Fédération, il comprend un salarié (Nicolas MARTEL) et deux membres du conseil d'administration (Hervé ROMIEUX et Christian LOOTEN). Le pôle se réunit aussi souvent que nécessaire.

Le projet STEP a débuté au 2ème semestre 2021 et se terminera au printemps 2023. La FARAPEJ a déjà participé à plusieurs réunions de coordination avec les partenaires européens : Linc Italie), Form2You (Portugal), Antigone (Italie), Chances & Changes (Pays Bas) et AIFED(Espagne).

Deux rendez-vous Européens ont permis de partager en 2022 les pratiques et les difficultés relatives au e-learning en détention. Les membres du pôle STEP de la FARAPEJ ont participé en 2022 à deux rendez-vous particulièrement riches : l'un de trois jours, organisé par l'association AIFED, en Espagne, l'autre de cinq jours aux Pays Bas, organisé par l'association Chance & Changes.

Par ailleurs la FARAPEJ a reçu les associations partenaires du 23 au 27 novembre 2022 à Paris et a organisé dans ce cadre une conférence sur l'enseignement et la formation numérique en détention. Cette conférence avait pour but de sensibiliser et d'offrir un espace de réflexion sur



ce sujet. La FARAPEJ a réuni les acteurs de l'administration pénitentiaire, de l'Éducation nationale, des associations CLIP et Auxilia et de l'Université Numérique (Unit) pour débattre de la question du e-learning en détention. Cet événement, qui était accessible en visioconférence dans 2 langues (l'anglais et le français), a compté plus d'une trentaine de participants issus de différents pays d'Europe.

7. Les actions nationales

7.1. La participation aux travaux de la Direction de l'Administration pénitentiaire

7.1.1. *Groupe de travail DAP*

Le groupe de travail mis en place à l'été 2020 par le Département parcours de peine de la DAP qui y avait invité la FAS, Citoyens et justice, la Farapej, Emmaüs et Espérer 95, avait pour objectif d'évoquer la cartographie des placements extérieurs à partir des données de la DAP et des remontées des associations pour identifier les zones nécessitant un développement du PE et débiter un travail sur la typologie des profils accueillis, le développement du PE ab initio et le PE aménagement de peine à travers le profil des personnes, les prises en charges et l'adhésion des personnes à la mesure et l'accompagnement mis en œuvre, ainsi que la fin de mesure et la question de l'hébergement des personnes à la sortie de la structure de PE.

Ce groupe de travail ne s'était plus réuni depuis le 28 mai 2021, date à laquelle l'ATIGIP avait été mandatée pour créer un référentiel intégré à la plateforme TIG 360.

Cependant, le 5 décembre 2022, la FARAPEJ et les autres organisations membres du groupe de travail ont été informées par la DAP de la reprise des travaux dans la perspective de mettre à jour le cahier des charges national du placement extérieur. Le ministère a pour objectif d'adapter le cahier des charges aux évolutions législatives, notamment celles intervenues en 2019 (LPJ) et 2022 (Loi confiance), et de répondre notamment aux enjeux suivants : développement du PE ab initio, développement du PE courtes peines, développement du PE pour les publics spécifiques (jeunes, femmes, AICS, VIF, addictions) et renforcement des articulations entre SPIP, associations et autorités judiciaires. Cela permettra normalement d'aboutir à un nouveau cahier des charges en septembre 2023. [La première réunion du groupe de travail a eu lieu le 24 janvier 2023.]

Et sur la question du financement de la mesure de placement extérieur, M. RIDEL a adressé le 16 décembre 2022 à la FARAPEJ un courrier l'informant d'une revalorisation du tarif journalier des structures d'accueil des personnes sous-main de justice faisant l'objet d'une mesure de placement extérieur.

Ces annonces de la DAP en toute fin d'année 2022 permettent à la FARAPEJ de croire, malgré la remontée du nombre de personnes détenues condamnées sans aménagement de peine, en un développement significatif du recours aux placements extérieurs, mesure particulièrement adaptée aux personnes nécessitant un accompagnement soutenu et contenant.

7.1.2. *Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec la DAP*

Une nouvelle convention a été signée avec la Direction de l'Administration pénitentiaire pour les années 2022, 2023 et 2024.

Aux termes de cette convention, l'administration pénitentiaire s'est engagée à informer la FARAPEJ de toutes données utiles à son action et à l'action de son réseau associatif, à associer, autant que nécessaire, la FARAPEJ aux travaux de réflexion et d'élaboration concernant les orientations de travail dans le domaine social auprès des personnes placées sous-main de justice.

La FARAPEJ s'est de son côté notamment engagée à faire connaître aux associations adhérentes les orientations de travail de la direction de l'administration pénitentiaire dans le domaine des politiques sociales au sens large par des actions de communication et de formation à destination de son réseau associatif, à soutenir les associations membres de son réseau dans leurs activités et dans leurs partenariats avec les services déconcentrés de l'Administration pénitentiaire, à conduire une réflexion commune avec l'AP sur les besoins d'action associative et les pratiques

innovantes, sur l'exercice du bénévolat en milieu carcéral, post- et péri-carcéral, à organiser des actions de formation des intervenants des associations, à participer à la réflexion sur l'insertion et l'action auprès des personnes placées sous-main de justice en y faisant valoir l'expérience de son réseau associatif, les moyens de lutter contre la surpopulation carcérale, la problématique de la sortie de délinquance, sur l'activité des personnes détenues.

7.2. Les partenariats inter-associatifs :

7.2.1. Le Groupe National de Concertation Prison

Le Groupe National de Concertation Prison (GNCP) est un collectif informel créé il y a 28 ans, composé des représentants et représentantes de 12 associations, unions et fédérations d'associations : Association Nationale des Visiteurs de Prisons (ANVP), Petits frères des pauvres, Secours Catholique Caritas France, Auxilia, Cimade, Croix-Rouge française, Union nationale des Fédérations Régionales des Maisons d'Accueil de familles et proches de personnes incarcérées (UFRAMA), Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) et FARAPEJ), ainsi que des aumôneries de prison catholique, musulmane et protestante.

Les associations membres du GNCP interviennent autour de l'univers carcéral et échangent sur un certain nombre de préoccupations communes. Elles sont en particulier engagées chaque année dans la réflexion et l'élaboration de la thématique et des outils de communication des Journées Nationales Prisons (voir détail au paragraphe « 6.2.2. Les Journées Nationales Prison 2022»). Les réunions du GNCP se tiennent une fois tous les 2 mois.

Les actions du GNCP s'inscrivent dans une démarche éthique et universelle fondée sur les droits humains, autour de principes communs à l'ensemble des membres du collectif, notamment : reconnaître et respecter l'humanité de toute personne incarcérée (en aucun cas, elle ne doit être réduite aux actes qu'elle a commis, croire que chacun, à la mesure de son histoire, a la possibilité de se réinsérer, ne faire aucune distinction entre les personnes, quelles que soient leurs origines ou les actes qu'elles ont pu posés, s'engager à ne faire aucun prosélytisme, résister à toute connivence avec le système en place qui consisterait à taire les dysfonctionnements évidents.

Représentée par une administratrice (Monique Carriat puis Lyliane Besnard) et un salarié (Nicolas Martel), la FARAPEJ a participé aux 7 réunions du GNCP qui se sont déroulées tout au long de l'année 2022.

7.2.2. Les Journées Nationales Prison 2022

L'un des principaux objectifs de la FARAPEJ est de permettre à la société de favoriser la réintégration des personnes qui sortent de prison, souffrant de nombreux préjugés, d'organiser un certain décroisement entre l'univers carcéral et la société civile. C'est pourquoi la Fédération encourage ses membres à témoigner, informer, sensibiliser le grand public au fonctionnement de la justice pénale et à la réalité de la prison.

Créées à l'initiative de la FARAPEJ, les Journées Nationales Prison (JNP) visent à sensibiliser et informer le grand public sur les problématiques carcérales en instaurant des débats et en interpellant le grand public afin de changer son regard sur les personnes détenues ou sortant de prison à partir d'un thème différent chaque année. Elles se déroulent chaque année au cours de la dernière semaine de novembre à l'initiative des associations mobilisées sur le terrain qui organisent partout en France nombre de manifestations et d'événements (conférences, colloques, projections de films, expositions, ateliers de théâtre).

Les JNP sont co-organisées au niveau national par le Groupe National de Concertation Prison, dont la FARAPEJ est partie prenante. La Fédération a pour ambition de donner chaque année un large écho aux JNP en soutenant ses associations membres dans l'organisation d'actions et

événements locaux, en les guidant si nécessaire et en mettant à disposition des outils de communication. Le programme recensant et détaillant ces événements a été diffusé sur de nombreux supports, notamment par voie d'affiches et sur les réseaux sociaux, auprès de notre réseau, nos partenaires et le grand public.

Les **28èmes Journées Nationales Prison** se sont déroulées du 21 au 27 novembre 2022, sur le thème « **Prison, une communauté à part ?** » dans plus de 26 villes à travers toute la France.

Une vingtaine d'événements portant sur le thème justice-prison ont été organisés dans le réseau de la Farapej :

- Bordeaux
 - Projection du film "Des Hommes" par Alice ODIOT et Jean Robert VIALLET à Bordeaux.
 - Témoignages puis Table ronde en présence de Jean CAËL et des membres de la Commission Indigence du Centre de Détention" à Nantes.
 - Projection-Débat « Prison : quelles clés pour la réinsertion ? La formation et le travail ? » à Angers
- Dijon
 - Table ronde en présence de Dominique SIMONNOT (CGLPL) et Olivier TREMINE (Directeur fonctionnel du SPIP de Loir et Cher)" à Blois.
- Lille
 - Projection du film "Prisons Dehors Dedans - Les 13 - 25 ans" suivi d'un débat avec Pascal DUPIRE (Directeur de l'EPM de Quiévrechain), Clémence BERRIER (DPIP au Centre Pénitentiaire de Maubeuge), Salem NOR (PJJ de Valenciennes) et Dominique MAERTENS (Aumônier à l'EPM de Quiévrechain et à la Maison d'Arrêt de Valenciennes) à Maubeuge.
- Lyon :
 - Projection du film "La tête haute" d'Emmanuelle BERCOT /Débat "Les aménagements de peine : un outil au service de la réinsertion" à Villefranche sur Saône
 - Conférence Débat "Regards croisés sur le Centre Pénitentiaire de Villefranche" animé par Béatrice PIERQUIN (ancien médecin au Centre Pénitentiaire) et les associations de bénévoles à Villefranche sur Saône
 - Ciné-Débat autour de la vie en détention à partir du film "Un triomphe" à Bourg en Bresse
 - Organisation de l'exposition "Poèmes des détenus" à Villefranche sur Saône.
- Marseille
 - Projection-Débat "Extramuros, une peine sans murs" à Mouans Sartoux
- Paris
 - Organisation de l'évènement « APÉRO POP'ulaire : Franchir les murs : l'accès à la culture en prison » à Paris.
 - Vernissage de l'Exposition "Un demi-mètre carré de liberté" à Paris.
 - Projection du documentaire « Prison[s] » de Charlotte LAVOCAT, suivi d'un débat avec Me Georgia MOREAU (avocate au barreau de Seine Saint Denis), Charlotte LAVOCAT (réalisatrice) et un représentant de l'Administration Pénitentiaire à Fresnes.
- Rennes :
 - Organisation du spectacle "Ecroué de Rire" à Vannes.
- Outre-Mer
 - Organisation d'une table ronde suivie d'une projection-débat à Saint-Denis (La Réunion)

Enfin la FARAJEJ a elle-même organisé deux événements dans le cadre des JNP 2022 :

- La conférence internationale sur "L'enseignement et la formation numérique en détention" à Paris.

- Une projection au Grand Action, 5 rue des Ecoles 75005 Paris, du film *Ariaferma* de Leonardo di Constanzo suivie d'un débat avec Philippe POTTIER (ancien Directeur Pénitentiaire et ancien directeur de l'ENAP), Claudio PATERNITI (représentant de l'association italienne ANTIGONE), Yanne POULIQUEN (CGLPL), ainsi qu'Émilie ADAM et Marc SCHNEIDER, experts au sein de la FARAPEJ.

7.3. La contribution au débat public, les prises de position de la FARAPEJ

La FARAPEJ a rendu publiques ses positions à plusieurs reprises :

- 20 janvier 2022 :

Face à une situation sanitaire critique, il y a urgence à réduire la surpopulation carcérale : Signature par la FARAPEJ et plusieurs autres partenaires associatifs d'une tribune initiée par l'OIP et publiée par Le Monde.

- 1er mai 2022 :

Signature par la FARAPEJ d'un communiqué commun de 23 organisations du monde prison-justice : « En prison, il y a des détenus qui travaillent. Il n'y a pas de droit du travail » relevaient en 2015 plus de 400 universitaires mobilisés sur le sujet. La réforme du travail en détention, dont une partie entre en vigueur ce 1er mai, entérine un certain nombre d'avancées sans renverser ce paradigme.

- 6 septembre 2022 :

Participation avec l'OIP et une trentaine d'autres organisations au collectif porteur de la campagne pour demander l'accès à Internet en prison.

- 19 octobre 2022 :

Participation avec une trentaine d'associations et syndicats à une journée de réflexion sur la surpopulation carcérale organisée par la Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté devant déboucher sur la publication d'une tribune.

8. La boîte à outils de la FARAPEJ au service de ses membres

8.1. Les réseaux sociaux :

Les outils que sont Twitter et la Farapej sont utilisés pour la mise en avant de nos événements tels que l'Assemblée générale et les journées annuelles de réflexion, pour diffuser les publications régulières de la Fédération et pour relayer des informations sur le milieu prison-justice. L'activité de la FARAPEJ sur les réseaux sociaux s'est largement développée en 2022 :

Facebook : Plus de 40 publications, 2000 utilisateurs atteints et 832 abonnés.

Twitter : 1476 abonnés et 110 nouveaux abonnés.

Page Facebook de la FARAPEJ : www.facebook.com/farapej

Page Twitter de la FARAPEJ : <https://twitter.com/Farapej>

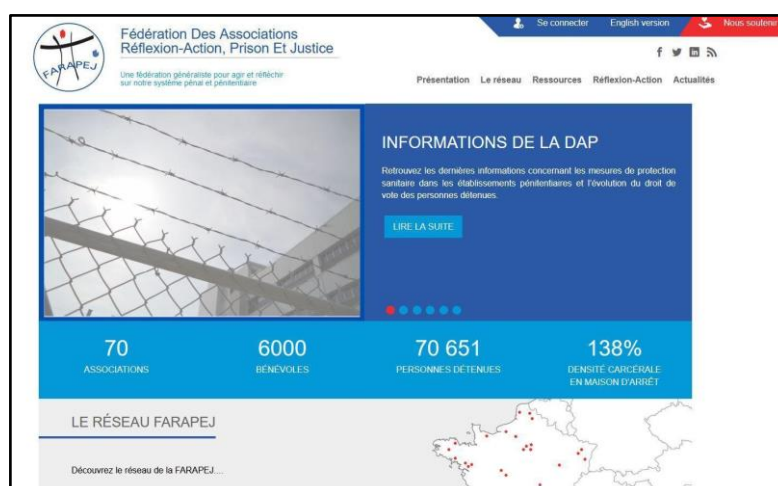
Entre 2020 et 2022, la Farapej a gagné en visibilité sur facebook et twitter, le nombre d'abonnés ayant en effet augmenté sur ces deux réseaux. En 2023, la Fédération entend développer plus fortement la communauté prison justice et affiner sa stratégie sur chacun de ces réseaux.

8.2. Le site internet

Le site internet de la FARAPEJ fournit des informations sur la fédération et sur ses activités. Il permet également de mettre à disposition certaines publications ou de mettre en avant des prises de position et des événements à venir.

Le site propose aussi la liste et une cartographie des associations membres.

Le site dispose également d'un outil qui permet de rechercher les associations membres en fonction des domaines d'interventions de celles-ci.



Environ **33 792 visiteurs** se sont rendus sur le site internet de la FARAPEJ en 2022.

Site internet de la FARAPEJ : <https://www.farapej.fr>

8.3. Le guide des associations prison-justice



Cet annuaire a pour but de lister les associations du milieu prison-justice. Il a été mis en place en **partenariat avec Carceropolis**. L'ensemble des associations membres de la FARAPEJ y sont inscrites. Celles-ci peuvent utiliser cet outil afin de faire connaître leur structure sur la toile en indiquant leurs coordonnées et leur objet. L'annuaire est mis à jour dès que de nouvelles associations adhèrent à la FARAPEJ. Les associations non membres peuvent également faire une demande d'ajout via l'onglet « contact » du site.

Ce site est principalement visité par les familles et les proches de personnes détenues et les professionnel-le-s qui recherchent une structure ou une activité en particulier.

Consulter l'annuaire : <http://www.guide-associations-prison.fr/-Guide-des-associations-prison-justice->

En savoir plus sur Carceropolis : <http://www.carceropolis.fr/>

9. Les partenariats financiers en 2022

Nous remercions nos partenaires financiers qui ont fait confiance à la FARAPEJ en soutenant ses actions en 2022.

Le ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2025	 	<a href="http://www.justice.gouv.fr/p
rison-et-reinsertion-10036/">http://www.justice.gouv.fr/p rison-et-reinsertion-10036/
DIRECCTE Ile-de-France pour la prime embauche PME		http://idf.direccte.gouv.fr/
Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)	Financé par  Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement	<a href="https://www.gouvernement.fr/d
elégation-interministérielle-a-l-
hébergement-et-a-l-accès-au-
logement">https://www.gouvernement.fr/d elégation-interministérielle-a-l- hébergement-et-a-l-accès-au- logement
Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)	 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE FDVA FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	<a href="http://www.associations.gou
v.fr/FDVA.html">http://www.associations.gou v.fr/FDVA.html
Mairie de Paris	 MAIRIE DE PARIS	https://www.paris.fr/
RESCALED		www.rescaled.org

Erasmus / STEP	 	https://sites.google.com/progettoli.nc.it/erasmus-step/
Uninformation		http://www.uninformation.fr/
Dons de particuliers / associations		https://www.helloasso.com/
WISH-EU		https://www.wish-eu.eu/#home